

## Relevé des décisions

Le Conseil permanent observe une minute de silence en hommage à M. Béji Caïd Essebsi, président de la République tunisienne décédé le 25 juillet 2019, ainsi qu'à M. Jacques Chirac, ancien président de la République française disparu le 26 septembre 2019, et salue la mémoire de ces éminentes personnalités de la Francophonie.

Le Conseil permanent remercie la Principauté de Monaco pour l'accueil de cette 108<sup>e</sup> session.

### **CPF-108/2019/D1101 : Ordre du jour et ordonnancement des travaux**

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de la 108<sup>e</sup> session du Conseil permanent de la Francophonie sont adoptés.

### **CPF-108/2019/D1102 : Rapport de la 107<sup>e</sup> session du CPF**

Le Conseil permanent adopte le rapport de sa 107<sup>e</sup> session, tenue le 2 juillet 2019 à Paris.

### **CPF-108/2019/D1103 : Questions politiques, diplomatiques et économiques**

À la suite du rapport présenté par la Secrétaire générale, le Conseil permanent soutient le plaidoyer et les actions menés au service des droits, des libertés, de la paix et de la stabilité dans l'espace francophone. Il appuie la vision stratégique de la Secrétaire générale pour la Francophonie ainsi que la nouvelle dynamique d'inclusion, de dialogue et de visibilité qu'elle impulse à l'Organisation.

Le Conseil permanent condamne les violences et les actes terroristes dans l'espace francophone et fait part de sa solidarité à l'endroit de tous les pays qui en sont victimes. Il exprime en particulier sa vive préoccupation face à la dégradation continue de la situation sécuritaire au Sahel.

Le Conseil permanent salue la poursuite de la mobilisation en faveur d'Haïti ainsi que les actions déployées notamment au Cameroun, en République centrafricaine, en Guinée ou encore au Mali, pour aider ces pays à résoudre les crises auxquels ils sont confrontés. Il appelle les pays et régions de l'espace francophone en proie à des difficultés à les surmonter par le dialogue et à œuvrer résolument au retour à la stabilité. Il soutient également l'accompagnement des processus électoraux déployé par l'OIF et forme le vœu que ces scrutins contribuent au renforcement de la démocratie dans les pays concernés.

Le Conseil permanent partage en outre les préoccupations de la Secrétaire générale face à l'augmentation des manifestations haineuses et racistes mais aussi face aux situations malheureuses, voire dramatiques, liées au phénomène migratoire.

Par ailleurs, le Conseil permanent souscrit pleinement au plaidoyer de la Secrétaire générale en faveur de l'état civil, qui soulève de nombreux enjeux liés tout à la fois à la gouvernance, à la démocratie, aux droits de l'Homme et, plus particulièrement, à la situation des enfants sans identité. À l'occasion du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits

de l'enfant, le 20 novembre 2019, il affirme la nécessité de lutter concrètement contre l'absence d'existence légale, qui touche jusqu'à 50% des enfants en milieu rural dans les pays du Sud et les prive de droits, tel l'accès à l'éducation, notamment des filles, par l'enregistrement systématique des naissances et la délivrance d'actes d'état civil, fonction régaliennne des États. Il salue les offres de partenariat exprimées par plusieurs États et gouvernements pour contribuer à relever ce défi majeur dans les pays où il se pose avec acuité.

Le Conseil permanent a entendu avec intérêt l'intervention du secrétaire général parlementaire de l'APF, qui s'est joint au plaidoyer, dans lequel l'Assemblée est pleinement engagée, en vue d'éradiquer le phénomène des enfants sans identité par la mise en place de fichiers d'état civil fiables, qui sont le fondement de l'État moderne et de la démocratie. Le secrétaire général parlementaire a en outre appelé à une forte volonté politique pour répondre au défi du changement climatique ainsi que pour lutter contre les inégalités, la faim et l'extrême pauvreté. Il a également exprimé sa ferme condamnation du terrorisme, en soulignant le rôle de l'éducation dans la lutte contre ce fléau.

#### **CPF-108/2019/D1104 : Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie**

Le Conseil permanent réitère son plein soutien aux efforts de l'OIF pour rationaliser et dynamiser le fonctionnement des instances de l'Organisation, renforcer sa spécificité liée à la langue française, de même que la pertinence de ses actions de coopération, et accroître sa visibilité ainsi que sa notoriété sur la scène internationale. Il apprécie la démarche de dialogue et d'ouverture mise en place par la Secrétaire générale.

Le Conseil permanent fait siennes les conclusions du Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie relatives au CPF. À cet égard, tout en appelant au pragmatisme dans l'application de ces dispositions, il est décidé :

- de tenir deux sessions du CPF par année, l'une en mai ou juin et l'autre en amont de la CMF, sachant qu'une session extraordinaire peut être convoquée en cas de besoin ;
- de limiter le format des délégations ;
- de réserver le déjeuner du CPF aux seuls représentants personnels et chefs de délégation, pour lui donner plus de solennité et réduire ses coûts ;
- d'organiser le CPF un mois avant la CMF, pour permettre d'avoir une CMF plus efficace et opérationnelle.

Par ailleurs, dans l'attente des décisions qui seront prises par la Conférence ministérielle, le Conseil permanent approuve l'approche visant à privilégier les échanges directs et les débats politiques entre les chefs de délégation lors de la CMF et du Sommet.

#### **CPF-108/2019/D1105 : Questions de coopération et questions administratives et financières**

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a réitéré la nécessité de resserrer et de structurer l'offre programmatique de l'OIF pour qu'elle soit utile et pertinente et qu'elle porte sur des actions tangibles au service des missions et priorités de l'Organisation. Elle a toutefois signalé la situation financière déficitaire non anticipée à laquelle son administration est confrontée, tout en exprimant sa confiance dans la capacité de l'Organisation à relever ce défi et en rappelant aux États et gouvernements leurs obligations financières vis-à-vis de l'OIF.

Par ailleurs, la Secrétaire générale a rendu compte de la première réunion du groupe de travail Langue française, qui poursuit le double objectif de « faire reculer le recul du français » et de faire valoir les atouts que recèle la langue française. En réaffirmant la responsabilité partagée dans l'usage, la promotion et l'attractivité de la langue française, elle a fait part des trois domaines clés dans lesquels l'OIF interviendra :

- l'éducation de qualité en français et l'enseignement du français ;

- la place du français dans le numérique, l'innovation et les sciences ainsi que l'usage des technologies au service de cette langue ;
- le français comme langue d'influence dans les relations politiques et économiques internationales.

La Secrétaire générale a en outre informé le Conseil permanent de sa décision de créer un groupe de travail sur le numérique, ouvert à tous les acteurs institutionnels de la Charte et qui fera appel en tant que de besoin à des experts et aux réseaux de la Francophonie dédiés au numérique. Outre l'actualisation du document *Horizon 2020 : Stratégie de la Francophonie numérique* adopté au Sommet de Kinshasa en 2012, ce groupe de travail aura pour mandat de contribuer à connecter les populations et de contribuer à l'utilisation et à l'exploitation du numérique dans trois domaines :

- l'éducation et la formation de qualité ;
- le développement de la formation et l'entrepreneuriat dans le numérique ;
- l'utilisation de la langue française dans le numérique.

Les États et gouvernements sont invités à désigner, d'ici le 29 novembre 2019, un point focal expert national pour participer au groupe de travail, dont la première réunion se tiendra au cours de la première quinzaine du mois de décembre.

L'Administratrice, M<sup>me</sup> Catherine Cano, a rappelé les premières mesures d'amélioration engagées en matière administrative et financière et a informé le CPF du lancement, au tout début novembre, de l'audit organisationnel de l'OIF. Elle a confirmé le manque de réalisme dans la construction du budget 2019-2022 adopté à Erevan (six millions d'euros de recettes en moins en 2019), ce qui l'a amenée à renforcer le contrôle des dépenses et à proposer la révision du budget 2020. Elle a rappelé que ce budget repose sur le paiement effectif des contributions statutaires et qu'il pourrait être ajusté en cours d'année 2020. Elle a remercié les États et gouvernements pour leur confiance ainsi que ceux qui ont déjà mis des personnels de qualité à la disposition de l'OIF. Elle a réitéré l'importance que l'OIF accorde à la fonction d'audit interne. En matière de coopération, elle a informé le Conseil permanent du processus de révision de la programmation 2019-2022 de l'OIF qui se fera en trois temps : la mise en place d'un contrôle et d'un suivi plus rigoureux en 2019 ; la préparation de quelques inflexions soumises aux instances de Monaco ; la présentation de programmes « signature » en vue des instances de Tunis. Les révisions proposées concernent l'éducation des filles et la formation des femmes, en suivi de la Conférence de N'Djamena, l'entrepreneuriat en faveur des jeunes (cinquante pionniers), le volontariat international et de proximité, notamment lors des Jeux de la Francophonie de 2021. L'Administratrice a annoncé une réflexion sur la place des unités hors siège de l'OIF dans la mise en œuvre de la programmation. Elle a également annoncé la mise en place, début 2020, de l'unité égalité femmes-hommes au sein de l'OIF. Pour finir, elle a rendu compte des conclusions des missions effectuées par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF) en République démocratique du Congo (RDC), qui confirment la mise en œuvre des conditions demandées par le CPF en vue de l'accueil des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2021. Elle a, enfin, informé le Conseil permanent du lancement, début 2020, de l'appel à candidatures pour l'accueil des X<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2025.

Le Conseil permanent salue les rapports de la Secrétaire générale et de l'Administratrice, dont il apprécie l'approche de transparence, de sincérité et de rigueur. Il leur apporte son plein soutien dans l'exercice de leur mandat et invite tous les États et gouvernements à s'acquitter de leurs contributions statutaires et volontaires vis-à-vis de l'Organisation.

Le Conseil permanent souscrit aux grandes orientations présentées concernant le dossier de la langue française et celui du numérique, auquel il se félicite qu'un nouveau groupe de travail soit consacré. Il relève avec satisfaction l'amorce de la réflexion pour l'actualisation des

stratégies numérique et économique. Il exprime son soutien aux ajustements et aux inflexions annoncés pour une programmation mieux ciblée, recentrée sur les axes prioritaires arrêtés par la Secrétaire générale et les États et gouvernements, et répondant concrètement aux besoins des populations. Il approuve le projet de budget révisé pour 2020, élaboré dans une approche réaliste. Il apprécie l'amélioration du processus décisionnel grâce à des relevés plus détaillés ainsi que la mise à disposition, dans les délais, des documents prévus dans le cadre du groupe de travail sur la consolidation de la transparence. Il encourage la poursuite de la gestion axée sur les résultats et partage l'importance accordée à l'évaluation. Il soutient la réalisation d'un audit organisationnel de l'OIF.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF ainsi que des commissions et groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les conclusions des 105<sup>e</sup> et 106<sup>e</sup> réunions de la Commission économique ;
- les conclusions de la 5<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur la consolidation de la transparence de l'OIF ;
- les conclusions de la 158<sup>e</sup> réunion de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations des 61<sup>e</sup> et 62<sup>e</sup> réunions de la Commission administrative et financière.

Ainsi, le Conseil permanent :

- confirme son avis favorable à la tenue des IX<sup>es</sup> Jeux de la Francophonie en 2021 en RDC et recommande donc à la CMF sa désignation comme pays hôte de ces Jeux, et suggère à la RDC de maintenir une coordination étroite avec le Groupe des ambassadeurs francophones de Kinshasa ;
- adopte le Règlement financier révisé ;
- adopte la modification proposée au point 12 du glossaire du Statut du personnel de l'OIF portant à 36 mois la durée maximale de l'engagement du personnel temporaire ;
- désigne M. Jean-Michel Cassiers comme nouvel expert membre du Comité d'audit, à la suite de la démission de M. Tommaso Capurso ;
- désigne M. Joseph Belibi, de nationalité camerounaise, pour remplir la fonction de président suppléant du Tribunal de première instance de l'OIF jusqu'à la fin du mandat en cours.

D'autre part, s'agissant des questions qui relèvent de la prérogative des ministres, le Conseil permanent transmet à la Conférence ministérielle :

- le projet de budget révisé de l'OIF pour l'année 2020 ;
- le projet de résolution portant ouverture de crédits et approbation de l'estimation des recettes de l'OIF au titre de l'année 2020 ;
- le projet de programmation 2019-2022 de l'OIF révisée.

#### **CPF-108/2019/D1106 : Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG**

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de l'Université Senghor, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et de TV5 Monde ainsi que celles de la Confémén, de la Conféjes et du Comité de suivi de la Conférence des OING et ONG.

Au terme de son mandat, le recteur de l'AUF a présenté un bilan d'activités en évoquant notamment la stratégie *IDNEUF Horizon 2030* et les outils qui en permettent le financement. Il a remercié les délégations pour leur écoute et leur soutien sans lesquels les actions élaborées par l'AUF n'auraient pas pu être menées. Dans la perspective de la réforme des instances de l'OIF, il a préconisé de donner une place plus importante aux opérateurs lors des sessions

du CPF afin de leur permettre de présenter plus amplement aux États et gouvernements membres leurs actions. Se référant à l'engagement pris au Sommet d'Erevan par le Premier ministre canadien et le président de la République française, le directeur général de TV5 Monde a confirmé la création, notamment grâce à un financement du Canada, de la plateforme numérique francophone, gratuite et mondiale TV5 Monde Plus. Le recteur de l'Université Senghor a annoncé que, pour la première fois, la nouvelle promotion avait atteint la parité, avec 86 femmes pour 84 hommes et s'est félicité de la coopération menée avec le recteur de l'AUF. Le secrétaire permanent de l'AIMF a cité une série d'actions de coopération reflétant son engagement en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) et dans la lutte contre le changement climatique. Il a par ailleurs rappelé que la coopération en matière d'état civil fut le premier programme mené par l'AIMF, et relevé la nature complexe de ce dossier auquel plus de 20 millions d'euros ont été consacré au fil des ans.

Le secrétaire général de la Confémen s'est félicité d'avoir assisté aux travaux du Conseil de coopération et du groupe de travail Orientations et gouvernance de la Francophonie, certain que cela permettra de renforcer la synergie d'actions avec l'OIF. Il a mentionné le lancement, le 26 septembre 2019, de l'émission *Destination francophone* et sa diffusion dans 18 villes francophones, en collaboration étroite avec TV5 Monde. Le secrétaire général de la Conféjes a notamment évoqué les actions menées dans le cadre du Fonds francophone de préparation olympique, au profit de 12 jeunes athlètes, ainsi que dans celui du Programme de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes, qui a approuvé 90 projets d'insertion socio-professionnelle.

La présidente de la Conférence des OING/ONG a tenu à saluer les efforts consentis par l'OIF, qui se sont traduits en actions concrètes telle la mise en place de formations en faveur des organisations accréditées afin qu'elles puissent développer leurs capacités à communiquer sur leurs projets et ainsi mobiliser des financements additionnels. Elle a également cité le lancement, avec le soutien du ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères, d'un fonds pour appel à projets en faveur de la société civile permettant de financer des acteurs locaux intervenant auprès des populations et pour la mise en œuvre des ODD.

Le Conseil permanent a remercié le recteur de l'AUF pour son action.

#### **CPF-108/2019/D1107 : Préparation de la 36<sup>e</sup> session de la Conférence ministérielle**

Le Conseil permanent approuve et transmet à la CMF :

- le projet d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux de la 36<sup>e</sup> session de la CMF ;
- le projet de résolution sur les océans ;
- le projet de résolution sur le rôle de l'innovation dans la promotion de la science, de l'éducation et de l'économie numérique ;
- le projet de résolution pour le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant ;
- le projet de résolution sur le cinquantenaire de la Francophonie.

#### **CPF-108/2019/D1108 : Date et lieu de la prochaine session du CPF**

La prochaine session du CPF se tiendra à Paris, en mai ou juin 2020, la session suivante devant se tenir également à Paris en octobre, en amont du Sommet de Tunis.

#### **CPF-108/2019/D1109 : Adoption du relevé des décisions**

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 108<sup>e</sup> session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.